

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00809

Numéro SIREN : 382 331 478

Nom ou dénomination : A2A

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/010115

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1404083

Dénomination : A2A
Adresse : 39 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 1991B00809
n° d'identification : 382 331 478
n° de dépôt : A2018/010115
Date du dépôt : 30/10/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 16/07/2018



1404083

23 OCT. 2018

A2A

Sous le N° 12115 Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 39 chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAN
382 331 478 RCS GRENOBLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 16 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le seize juillet
A neuf heures

La société GLOBAL TEAM SPIRIT, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 339 157 RCS GRENOBLE, Représentée par son Président, Monsieur Bertrand MEUNIER,

Associée unique de la société A2A,

En présence de la société TEK'CARE, Présidente non associée de la Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, et prenant acte qu'en raison de la démission de Monsieur Gérard FOUREL, Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Christian ROSSILLON, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Gérard FOUREL dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant la société EXPERTS ET PARTENAIRES, 7 rue de la Poste, 38170 Seyssinet-Pariset, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

La société EXPERTS ET PARTENAIRES a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GLOBAL TEAM SPIRIT
Monsieur Bertrand MEUNIER

